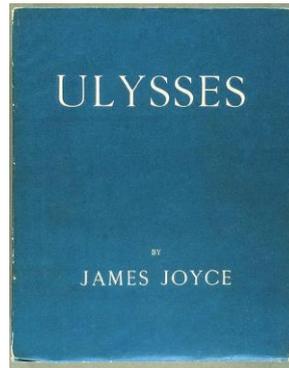


Programme Ulysses 2020



Ulysses est le partenariat Hubert Curien (PHC) franco-irlandais. Il est mis en œuvre en Irlande par l'*Irish Research Council* (IRC) et en France, par les ministères de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI).

En 2019 s'est ouvert un nouveau chapitre du programme Ulysses, sous l'impulsion de trois nouveaux partenariats stratégiques.

- Le Réseau de transport d'électricité (RTE) en France et son homologue irlandais EirGrid s'engagent à subventionner les projets de recherche sur les énergies renouvelables et les réseaux électriques innovants.
- L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et la *Sustainable Energy Authority of Ireland* (SEAI) financent des propositions novatrices sur la question des bouleversements climatiques.
- Enfin, le *Health Research Board* (HRB) en Irlande pourra soutenir des recherches menées dans le domaine de la santé.

Les demandes de financement soumises dans le cadre de ce nouveau chapitre d'Ulysses seront transmises à ces agences et partenaires industriels.

Les appels à candidatures de ce programme sont lancés sur un rythme annuel.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 24/09/2019.

Types de projets concernés

L'objectif de ce programme est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence en favorisant les **nouvelles coopérations**. La participation de **jeunes chercheurs et doctorants** est un élément significatif d'appréciation des projets, de même que les perspectives de candidature dans un programme-cadre européen pour la recherche et l'innovation comme **Horizon 2020 et Horizon Europe**.

Tous les domaines de recherche, y compris les **sciences humaines et sociales**, sont concernés. Les porteurs sont cependant invités à mettre en avant de possibles **liens avec les thématiques des partenaires : santé et énergie**. Une attention particulière sera portée aux

projets dont la thématique s'inscrit dans la direction de l'initiative *Make Our Planet Great Again* du gouvernement français (lutte contre les **bouleversements climatiques**).

Les porteurs de projets intéressés par la perspective d'un financement spécifique des nouveaux partenaires doivent **impérativement** l'indiquer dans leur dossier de candidature (partie 6 « Description du projet ») : « **L'équipe souhaite postuler pour un financement par le partenaire Ademe / RTE-France** ».

Conditions d'éligibilité des équipes

L'appel à candidatures est ouvert aux chercheurs titulaires des laboratoires de recherche rattachés à des établissements d'enseignement supérieur, à des organismes de recherche, à des entreprises ou des institutions culturelles impliquées en recherche, dès lors qu'elles sont associées à un partenaire académique.

Les nouvelles collaborations sont prioritaires. **Les candidatures pour des projets ayant déjà bénéficié d'un**

soutien dans le cadre de ce programme ne sont pas recevables pour une deuxième année consécutive.

Seuls les **dossiers de candidature déposés conjointement** par les chercheurs partenaires auprès des instances chargées de la gestion du programme dans leur pays respectif sont recevables. Les chercheurs français sont invités à s'en assurer auprès de leur partenaire.

Critères concernant les projets

Qualité scientifique du projet et des équipes

La **participation active et la mobilité de jeunes chercheurs**, en particulier doctorants ou post-doctorants, est un des premiers critères de sélection

Intérêt de la coopération et complémentarité des équipes françaises et étrangères

Perspectives de structuration ou de valorisation du projet. Les projets en réseau avec une ouverture européenne notamment seront considérés comme prioritaires. Les chercheurs ont ainsi la possibilité de déposer une candidature dans le cadre d'un autre PHC, sur le même thème de recherche.

Une attention particulière sera portée à la parité homme-femme sur l'ensemble des candidatures retenues.

Comité de sélection des projets

Les appels à candidatures de ce programme sont lancés sur un **rythme annuel**.

Les projets éligibles font l'objet d'une évaluation scientifique séparée par chacune des deux parties. Les instances des deux pays se réunissent, alternativement en Irlande et en France, pour confronter les évaluations et décider conjointement du soutien accordé aux projets

sélectionnés. Les partenaires publics et privés sont associés à la sélection stratégique des projets qu'ils soutiennent.

Pour la partie française, la délégation aux affaires européennes et internationales du MESRI assure l'expertise scientifique des dossiers.

Modalités de fonctionnement

La durée des projets est d'une année.

Le financement doit être **impérativement consommé entre le 1er janvier et le 31 décembre** de l'année concernée et ne peut être reporté sur l'exercice suivant.

Il prend uniquement en charge la mobilité des chercheurs engagés dans le programme en finançant leurs déplacements entre les deux pays.

Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets conjoints devra être assuré par les laboratoires partenaires sur fonds propres, ou par d'autres sources.

Selon les thématiques, des projets pourront être pris en charge en partenariat côté français avec l'Ademe ou RTE-France, et côté irlandais avec la Sustainable Energy Authority of Ireland, le Health Research Board ou Eirgrid.

Dépenses éligibles

Les moyens accordés par la France couvrent exclusivement le paiement des indemnités de séjour et les voyages des chercheurs français :

- Indemnité de séjour : 150 EUR/jour
- Voyage : remboursement sur frais réels dans la limite de 450 EUR par aller-retour France/Irlande.

Le financement maximum alloué est de 2 500 EUR côté français et 2 500 EUR côté irlandais.

Propriété intellectuelle

Il appartient aux responsables de projets de prendre toutes les dispositions utiles quant à la protection de la propriété intellectuelle.

Lire attentivement le [document ci-joint](#), relatif aux bonnes pratiques portant notamment sur les règles de propriété intellectuelle. Le dépôt du projet inclut, de fait, l'adhésion, par toutes les parties, à ces règles.

Suivi des projets

Un rapport final est exigé au plus tard trois mois après la fin des projets (31 mars).

Les responsables français de projets doivent impérativement utiliser le [modèle de rapport téléchargeable](#) et l'attacher à leur dossier en ligne au cours de ce délai.

Ce rapport est également à envoyer à l'ambassade de France en Irlande dans ce même délai (cf. contact pour le programme).

Les publications rédigées dans le cadre de ce projet devront porter mention du soutien accordé par les ministères de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) et, le cas échéant, des partenaires RTE-France, EirGrid, Ademe, SEAI et/ou HRB.

Une visite annuelle facultative (dans la mesure où elle n'entraînerait aucun surcoût) à l'ambassade de France serait souhaitable car elle permettrait de présenter brièvement les travaux de l'équipe et ainsi d'en accroître la visibilité.

Modalités pratiques de soumission d'un projet

Date limite de co-déposition des dossiers de candidature : 24 septembre 2019

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Diffusion des résultats : début janvier 2020• Début des projets : janvier 2020 |
|---|

Candidater

Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier par anticipation afin d'éviter que des aléas techniques ne viennent compromettre le dépôt de leur candidature dans les délais impartis.

Les dossiers peuvent être saisis en français ou en anglais.

Les porteurs de projet doivent s'assurer que les noms concordent dans les dossiers de candidature français

Gérer ses mobilités

Pour chaque mobilité, le chef de projet français doit remplir une [fiche d'engagement](#) et adresser le dossier complet minimum 3 semaines avant le départ du chercheur, à l'adresse courriel figurant au verso de chaque fiche d'engagement.

Pour chaque mobilité de chercheurs le chef de projet français doit également communiquer une copie de la fiche d'engagement à l'Ambassade de France.

Contacts pour le programme

Pour la partie française

- Pour le suivi du programme et les relations avec le partenaire étranger

Ambassade de France

Service de coopération et d'action culturelle

66 Fitzwilliam Street

Dublin 2 (Irlande)

Tél. : +353 1 277 50 56

Mél : science@ambafrance-ie.org

- Pour la gestion de l'appel

Campus France

Campus France - Gestion PHC

75010 PARIS

Mél : extranet@campusfrance.org

Pour le partenaire irlandais

Irish Research Council

Ulysses Awards for Travel

Brooklawn House

Crampton Avenue, Shelbourne Road

Dublin 4 (Irlande)

Tél. : +353 1 231 5000

Mél : info@research.ie